



Réseau national des
Entreprises pour
l'Égalité des chances
Dans l'éducation National

Solde Taxe d'Apprentissage 2024 Deuxième campagne de répartition



Réussissons
ensemble
le défi
de l'égalité
des chances

NOUS

LE RÉSEAU AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

«Le Réseau» est une association loi 1901 qui se définit comme « le chaînon manquant » entre le monde de l'Entreprise et celui de l'Éducation. Lors de sa création en 2007, «Le Réseau» a été l'un des pionniers dans le combat pour l'égalité des chances. Depuis, nous avons accompagné plus de 400 000 jeunes (collégiens, lycéens et étudiants de l'éducation prioritaire et des zones rurales isolées) répartis sur **19 académies en France métropolitaine et en Guadeloupe** afin de promouvoir le lien école-entreprise dans les territoires défavorisés au service de l'égalité des chances.

“ Améliorer l'employabilité des jeunes et lutter contre le décrochage scolaire constituent les deux plus grands défis auxquels nous sommes confrontés. Votre soutien nous permettra d'agir efficacement dans ce sens.



VOUS

POUR L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES

En France il y a **1,3 millions d'associations** qui engagent la passion de 16 millions de bénévoles et emploient 1,8 millions de salariés. Le 28 mai dernier le **CESE** a publié un rapport et des propositions pour **sauver le monde associatif** qui va dans le bon sens dans sa globalité.

Dans son rapport, le **CESE** précise que **les contraintes budgétaires de l'État et des collectivités territoriales et le renforcement des logiques de concurrence** impulsées par l'Union européenne créent une **crise profonde** pour le secteur associatif. En 2017 les **subventions publiques** constituaient en moyenne 34 % des **financements des associations**, elles n'en représentent plus aujourd'hui en moyenne que **20%**. **Le secteur privé, via la taxe d'apprentissage, est notre principal financeur.** Sans les entreprises, nous ne pouvons financer, construire et mettre en œuvre nos actions pour les jeunes. **Le versement de votre taxe d'apprentissage est désormais fondamental pour notre association et plus généralement pour le secteur associatif.**

Des propositions simples et marquantes, contenues dans le rapport du CESE, pourraient être mises en œuvre.

Nous espérons que les propositions du CESE ne resteront pas lettre morte et que le gouvernement de Michel Barnier saura les mettre en place pour sauver le tissu associatif.

Choisir « Le Réseau » c'est soutenir un acteur historique et reconnu du combat pour l'égalité des chances dans l'éducation nationale. Depuis **16 ans** notre association participe activement à :

- 1. Promouvoir tout type de métier** pour une orientation scolaire, active participative et choisie.
- 2. Oeuvrer** en faveur de la diversité des profils et des carrières.
- 3. Libérer** les potentiels des jeunes pour **faciliter leur inclusion dans l'entreprise.**

88 VISITES D'ENTREPRISE

75 INTERVENTIONS DE PROFESSIONNELS

934 STAGES DE 3EME

23 ATELIERS DE COACHING

49 ATELIERS MOBILITÉ EN MILIEU SCOLAIRE

10 FORUMS DES MÉTIERS ET CONFÉRENCES

(Soit un total de 21 500 élèves bénéficiaires de nos actions dans près de 300 établissements scolaires).

BILAN 2023

ENSEMBLE

LES PRIORITÉS 2024 POUR LA RÉUSSITE DES JEUNES DANS L'ENTREPRISE DE DEMAIN

En **2024**, «Le Réseau» prendra toute sa part pour lutter contre le décrochage scolaire, et **soutenir les jeunes les plus fragiles et remédier à leur déficit d'employabilité** accentué par le contexte économique et sanitaire de ces dernières années. Ainsi grâce à votre précieuse participation, «Le Réseau» a défini des objectifs qui se déclineront autour de **3 grands axes** :

- 1. Recruter et déployer plus de 200 ambassadeurs métiers dans les Hauts-de-France.**
- 2. Proposer davantage d'offres de stages** pour les élèves de **3ème et seconde** tout en accompagnant les tuteurs dans la préparation de leur accueil.
- 3. Organiser une centaine de présentations de métiers** aux élèves relevant de l'aide sociale à l'enfance.



COMMENT

NOUS SOUTENIR AVEC LA PLATEFORME SOLTéA

Une **plateforme de fléchage (baptisée SOLTéA)** a été créée par la CDC afin de permettre aux employeurs de désigner **les établissements destinataires du solde de la taxe d'apprentissage.**

SPEED DATING

Afin de maximiser votre impact social, notre association vous invite à nous rencontrer où à nous joindre afin de **découvrir nos actions et nos valeurs** dans un format de présentation de **15 minutes** pour ainsi collaborer ensemble **pour soutenir l'avenir des jeunes** les plus fragilisés.

1ère période de répartition :

27 mai 2024: Début de la 1ère période de répartition et ouverture de SOLTéA pour les employeurs.

23 août 2024: Clôture de la 1ère période de répartition.

6 septembre 2024: 1er virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs.

2ème période de répartition :

7 septembre 2024: Début de la 2ème période de répartition.

4 octobre 2024: Clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA.

11 octobre 2024: 2ème virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs.

25 octobre 2024: Versement des fonds non répartis par voie réglementaire.



Pour nous retrouver sur la plateforme SOLTéA, il vous suffira d'effectuer une recherche à l'aide de notre SIRET : **495 110 991 000 33** et la désignation est : **RESEAU NAL DES ENTREPRISES AU SERVICE POUR EGALITE DES CHANCES**

“ Ce changement bouleverse le calendrier de réception des fonds pour les organismes tels que le notre et va entraîner un décalage de trésorerie important.



● 3 FORMES DE SOUTIEN AUX ACTIONS DU RÉSEAU

Pour soutenir notre association et nos actions, vous avez la possibilité d'opter pour l'une de ces 3 formes de soutien :

→ **Verser le solde de votre taxe d'apprentissage** à notre association.

→ **Effectuer un don et/ou adhérer** en tant que membre de notre association (un reçu fiscal vous sera retourné à la suite de votre don et/ ou adhésion).

→ **Organiser une ou plusieurs actions** avec notre association pour soutenir **les jeunes les plus en difficulté et remédier à leur déficit d'employabilité.**

A cet effet, vous trouverez ci-joint, un **FORMULAIRE DE PROMESSE DE VERSEMENT** que nous vous remercions, par avance, de bien vouloir nous retourner complété afin que l'on puisse **ensemble préparer la future année scolaire.**

- **La taxe d'apprentissage représente 21% de notre budget, sans vos versements nous ne pouvons pas agir pour les jeunes, votre aide est primordial.**

Parmi les entreprises qui nous soutiennent, celles-ci nous ont versé leur « solde 13% » en 2023 :



VOTRE CONTACT

Alexandre Hascoët - Délégué Général Adjoint

E: alexandre.hascoet@lereseau.asso.fr

T: 01 49 98 51 35

“ En tant qu'employeur ou mandataire, vous avez déjà payé le solde 13% de votre taxe d'apprentissage via votre déclaration DSN et le paiement à l'URSSAF en mai. Dès le 27 mai, vous pouvez décider de son fléchage, même pour 1€ symbolique, car il n'y a pas de petit versement pour les associations comme la nôtre.

Le Réseau National des Entreprises pour l'Égalité
des Chances dans l'Éducation Nationale
32 boulevard Paul Vaillant Couturier - Bâtiment B, RDC
93100 Montreuil
Tél : 01.49.98.51.35 - Mail : info@lereseau.asso.fr